

Sommaire // Edito p1  
Actualités du CRJ // Accueil de nouveaux membres p1 /  
Interventions p2 / Publications p3 /  
Participation à des jurys p5  
Actualités de la recherche // Les projets de recherche p6 /  
Retour sur...p7 / Les manifestations scientifiques p7  
Du côté des doctorants // Le mot des représentants p10 /  
La parole aux doctorants p11

## EDITO

En cette fin d'année universitaire presque aussi étrange que la précédente, difficile de savoir précisément comment se déroulera la rentrée. Le mois de septembre sera-t-il dans le prolongement du fameux « retour des jours heureux » ou un nouveau rappel du « jour de la marmotte » ?

Nous verrons bien mais, en attendant, le CRJ organise sa rentrée en faisant comme si, tablant sur une reprise des activités présentielle avec la volonté de recréer du lien entre ses membres après presque 2 ans de distanciel.

Nous vous proposons donc de nous retrouver le vendredi 17 septembre au Château des Arènes pour la présentation des nouveaux membres du laboratoire (titulaires et contractuels) et de leurs travaux de recherche le matin, puis, après le déjeuner, pour l'assemblée générale. Même si les cours auront commencé, sa proximité de la Faculté de droit devrait permettre au plus grand nombre, nous l'espérons, de venir participer à ce moment scientifique et convivial.

La rentrée sera aussi l'occasion de lancer un séminaire interne au laboratoire sur la (ou les) méthode(s) de la recherche en droit. Les 4 ou 5 conférences-débats d'une heure trente à deux heures qui seront organisées au cours de l'année 2021-2022 devraient nous permettre d'échanger sur nos pratiques en matière de recherche à partir d'une proposition méthodologique... et, qui sait, d'ouvrir de nouvelles pistes pour nos futures recherches.

Quoi qu'il en soit, la rentrée est encore loin, les vacances malheureusement pas encore assez proches mais nous vous souhaitons à toutes et à tous un excellent été !

Ingrid & Romain

## ACTUALITES DU CRJ

### ARRIVEE

**Irène Larmagnac** est arrivée début mai au sein de l'équipe administrative en tant que gestionnaire administrative et financière.

### JOURNEE DU CRJ

**Rendez-vous le vendredi 17 septembre au Château des Arènes, à Gières, pour la Journée de rentrée du CRJ.**

### Au programme :

9h-11h30 : café et présentation des nouveaux membres.

11h30 : photos individuelles et de groupe

11h30 : apéritif puis déjeuner à 12h30.

14 h : assemblée générale

Inscription <https://enquetes.univ-grenoble-alpes.fr/v4/s/598ed4>

## INTERVENTIONS

### Hafida Belrhali

- « *Le préjudice mémoriel* », colloque de l'AFDA, « Le temps en droit administratif », Aix-en-Provence, 3-4 juin 2021.

- « *Quelles évolutions du recours indemnitaire DALO ?* », journée d'étude « Les dix ans du contentieux indemnitaire DALO. Bilan et perspectives », Univ. Paris 1 et Paris 2, 9 juin 2021.

- « *La protection par le droit de la responsabilité administrative* », colloque « La responsabilité administrative et la protection des droits fondamentaux », Univ. Lyon 3, 18 juin 2021.

### Zérah Brémond

- « *La responsabilité du fait du préjudice colonial – quel(s) responsable(s), quelle(s) responsabilité(s), quelle(s) réparations ?* », communication dans le séminaire « Les relations entre responsabilité individuelle et responsabilité collective, projet Gouvernance et Responsabilité », 28 mai 2021, Brest.

### Claire Courtecuisse

- « *La vaine édification d'un système d'appropriation des ressources hydroélectriques à la fin du XIXe siècle* », dans le cadre du colloque « Pouvoirs et ressources naturelles », 8-9 avril 2021, Université Polytechnique, Hauts-de-France.

### Amélie Favreau

- Colloque « *Le Code de la propriété intellectuelle en 10 articles* », (Dir. Amélie Favreau), avec l'Association des JUSPI et le CRJ réunissant 18 intervenants (docteurs, enseignants-chercheurs et avocats en propriété intellectuelle), 5 mars 2021. Les actes seront publiés chez Dalloz pour les 30 ans du Code de la propriété intellectuelle.

- « *Impact des nouvelles technologies sur le droit de la preuve en matière de propriété intellectuelle* », 7e rencontres Franco-chinoises du Droit et de la Justice de l'Ambassade de France en Chine, Séminaire Franco-chinois : « Droit de la propriété intellectuelle : regard croisé sur les dernières tendances », 11 et 12 mai 2021.

### Ingrid Maria

- « *La famille protectrice instituée par le Droit : sa place et son rôle dans les mesures de protection juridique* », conférence sur « Familles, acteurs du soin et

de l'accompagnement ? » organisée par la SFR Santé et société les 28 et 29 avril 2021.

### Gaëlle Ruffieux

- « *La prise en compte par le droit de l'enfant qui a assumé seul l'essentiel des activités d'aide et de soins à l'égard de son parent âgé* », intervention aux journées de la SFR Santé et Société « Familles, acteurs du soin et de l'accompagnement ? », UGA, 28 avril 2021.

### Serge Slama

- « *Quel sort pour les femmes et enfants de djihadistes français ? Les aspects contentieux du rapatriement des femmes et des enfants français détenus dans les camps kurdes du nord de la Syrie* », animation de cette conférence organisée dans le cadre du master droit des libertés, 7 mai 2021.

- « *1 an d'actualité en droit des étrangers* », échange organisé par la Clinique des droits, Université Clermont Auvergne, 7 juin 2021.

- « *Le Conseil d'Etat et les libertés demain : réflexion prospective sur les défis à venir* », co-organisation de cette 4ème séance dans le cadre du séminaire alternatif virtuel « Les états d'urgence : le rôle du Conseil d'Etat dans la protection des libertés », mercredi 16 juin.

- « *Le pass sanitaire, instrument conjoncturel ou révélateur du futur ?* », intervention dans le cadre de la journée d'études « Le pass sanitaire : quel avenir ? », 17 juin 2021.

### Emilie Terrier

- « *L'article L. 122-5 du CPI : le témoin de la fonction sociale du droit d'auteur* », colloque « Le Code de la propriété intellectuelle en 10 articles », 4ème édition du colloque des JUSPI, 4 mars 2021.

### Romain Tinière

- « *L'Union européenne et la régulation des plateformes de médias sociaux* », communication lors du congrès de l'Association Française d'Études Européennes (AFEE), les 10 et 11 juin au Campus Condorcet.

## PUBLICATIONS

### François Barque

- « Les finances publiques espagnoles et la crise du coronavirus », en collaboration avec Mme Amandine Blandin, RFFP, n°154, 2021.

- « República digital, presupuestos del Estado y participación ciudadana en Francia », in R. Fernández Riveira[1], Reflexiones para una democracia de calidad en la era tecnológica, Madrid, Thomson, 2021.

[1] Professeur de droit constitutionnel à l'Université Complutense de Madrid.

### Hafida Belrhali

- « Victime de la dualité de juridiction ». Note sous TC, 2 nov. 2020, n° 4194, AJDA 2021, p. 522 et suiv.

- « Le juge colibri à propos du jugement du TA Paris, 3 févr. 2021, n°1904967-1904968-1904972-1904976 (sur « l’Affaire du siècle ») », AJDA 2021, tribune, p. 705.

- « La responsabilité administrative de demain. Potentialités et contentieux potentiels », AJDA 2021, p.1250 et suiv.

### Sébastien Bernard

- « L’institution d’un Haut-Commissaire au plan : nouvel avatar de l’Etat-stratège ? » Revue Lamy de la Concurrence, 2021, n° 103, p. 16 et suiv.

- Chronique annuelle sur le secteur public national, JCP Administrations et Collectivités Territoriales, 2021, n° 18, 2145, p. 14 et suiv.

- « Voyage au coeur de la mixité du régime juridique d’une entreprise publique », AJDA, 2021, p. 1218 et suiv.

### Sébastien Brameret

- Direction du numéro spécial Covid-19 et concurrence, RLC, 2021, n° 103 spécial, 62 p. Avec également :

- « État, crise et concurrence : lire l’état d’urgence sanitaire dans son contexte historique et culturel », RLC, 2021, n° 103, 3981 (coauteur : R. Romi).

- « La pandémie et le filtrage des investissements directs étrangers : une nouvelle étape dans la (re) découverte du protectionnisme économique », RLC, 2021, n° 103, 3989.

- « Quel retour de la puissance publique à la faveur de la crise sanitaire et économique ? », RLC, 2021, n° 103, Synthèse, p. 59 et s.

- « Prestations intégrées et transparence organique : pour une convergence des jurisprudences », AJDA, 2021, n° 16, p. 900.

- « Les libertés économiques enfin admises au pays des droits fondamentaux ? », AJDA, 2021, n° 14, p. 761.

### Zérah Brémond

- « La préservation des compétences de la Nouvelle-Calédonie : nouveau moyen invocable en QPC » obs. sous CC, 4 déc. 2020, n° 2020-869 QPC, Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie, 2021/1 n° 37.

- « Le traitement de la question autochtone en Nouvelle-Calédonie : un modèle de justice transitionnelle postcoloniale ? », Annuaire de justice transitionnelle, IFJD, mars 2021.

### Sylvain Bernard, Zérah Brémond

- « Plus-values immobilières - Foyer fiscal et personnalité des peines » obs. sous CE, 29 déc. 2020, n°428313, Revue fiscale du patrimoine, 2021/3, comm. 7.

### Walid Chaiehloudj

- « Pour la consécration d’une notion éversive : la position dominante «de crise» », D. 2021, n° 15, pp. 809-817.

- « Pay for delay agreements: An overview of EU and US Case Law », e-competitions 2021, May, pp. 1-10

- « Le Department of Justice et la Federal Trade Commission s’attaquent à l’épineux sujet des « killers acquisition » », Concurrences n° 1-2021, pp. 231-235.

### Frédérique Cohet

- « Du jeu de la prescription extinctive en matière d’avant-contrat de vente », AJDI 2021.

- « Retour sur les conditions de validité d’une promesse unilatérale d’achat », AJDI 2021.

- « Portée de la protection du logement de la famille indivis face à la poursuite des créanciers d’un indivisaire », AJDI 2021.

### Michel Farge

- Droit de la famille - Chronique sous la direction de Adeline Gouttenoire et Michel Farge.

- La Semaine Juridique Edition Générale n° 7, 15 Février 2021, doct. 202.

- Loi applicable à la reconnaissance de paternité d'un enfant né à la suite d'une AMP réalisée à l'étranger : Dr. famille 2020, comm. 174.

### **Sébastien Ferrari**

- « Les paradoxes de la loi Littoral » in J.-F. Struillou et N. Hutten (dir.), Le juge administratif, le littoral et la mer après la loi ELAN, LexisNexis 2021, pp. 71-82.

- Rapport de synthèse, « Le contrôle du juge durant la crise sanitaire », in L'Etat de droit et la crise sanitaire, Société de Législation Comparée, colloque du 17 juin 2021 organisé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), en collaboration avec Me R. Froger.

### **Frédérique Fiechter-Boulvard**

- Coll. Note sur les dispositions du Décret n°2021-364 du 31 mars 2021 relatif aux modalités de remise des certificats médicaux aux victimes de violences, « L'extension des droits de la victime et les précautions nécessaires dans la mise en œuvre de l'obligation de transmission des professionnels », CHU Grenoble Alpes, Service de Médecine légale, 7 mai 2021.

### **Stéphanie Fournier**

- « Non-dénonciation de mauvais traitements à un mineur ou à une personne vulnérable », commentaire d'un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 14 avril 2021, Revue pénitentiaire et de droit pénal, n° 2, 2021.

- Fascicules de synthèse, Concurrence et consommation du Juris-Classeur pénal des affaires et du Juris-Classeur lois pénales spéciales, 2021.

- Fascicule Abus de confiance du Juris-Classeur pénal des affaires, refonte 2021.

### **Stéphane Gerry-Vernières**

- « Comply or explain et name and shame, Variations autour de la garantie normative du code AFEP-MEDEF », in La garantie normative, ss. direct. C. Thibierge, Mare et Martin, 202.

### **Ingrid Maria**

- « Le respect de la volonté des personnes âgées malades », Droit, santé et société 2021, n°1, volume n°64 p. 47 à 53.

- « De quelques problématiques soulevées par le mandat de protection future sous seing privé », Droit de la famille 2021, comm. 77.

- « Habilitation familiale et donation : attention à ne pas oublier le majeur protégé ! », Droit de la famille 2021, comm. 103.

### **Claire-Anne Michel**

- Note sous Cass. com., 10 mars 2021, BJS juin 2021, p. 10 : Le clair-obscur du cautionnement garantissant un contrat conclu « par » la société en formation.

- Note sous Cass. 1re civ., 17 février 2021, BJS mai 2021, p. 35 : L'inapplication de l'article 1843-4 au retrait d'un membre d'une association d'avocats.

- Note sous Cass. com., 4 nov. 2020, Gaz. Pal. 30 mars 2021, n° 13, p. 73 : Dol de la société et faute séparable du dirigeant.

### **Anne-Gaëlle Robert**

- « Actualités du droit de la peine : la loi du 23 mars 2019 en pratique », formation avocats et magistrats, Chambéry, 28 mai 2021.

- « Les SPIP et le volet peine de la LPJ », formation SPIP 74, Annecy, 10 juin 2021.

- « La mise en œuvre du volet peine de la loi du 23 mars 2019 », formation continue ENM, Paris, 11 juin 2021.

### **Delphine Sassolas**

- Note sous Cass. 3e civ., 14 janv. 2021, n°20-11224, « La condition suspensive de la promesse de vente en cas de prêt pour un montant inférieur au montant maximal prévu », à paraître aux Petites Affiches.

### **Serge Slama**

- « Robots civils autonomes : une responsabilité administrative potentielle? », AJDA 2021. 1272.

- « Confinement général : une épidémie printanière d'arrêtés préfectoraux », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux, n°19, 2021, p. 41 - 53 (à paraître).

- « Censure partielle de la loi « sécurité globale » : après demain les drones ? », Blog club des juristes, 10 juin 2021.

### **Emilie Terrier**

- « Droit d'auteur et droits voisins », Les années Lang, Une histoire des politiques culturelles 1981-1993, sous la direction de V. Martigny, L. Martin, et E. Wallon, La documentation française, mai 2021, p. 265.

## **Romain Tinière**

- « L'initiative citoyenne européenne à l'épreuve de la régulation du marché », in E. Carpano et G. Marti (dir.), Démocratie et marché dans l'Union européenne, Bruylant, 2021, pp. 119-131.

- « L'influence croissante de la Charte des droits fondamentaux sur la politique extérieure de l'Union européenne », in M. Balboni et C. Danisi, Human rights as a horizontal issue in EU external policy, Napoli, Editoriale Scientifica, 2021, pp. 97-115.

## **Stéphane Zinty**

- « Bénéficiaire d'une sûreté réelle pour autrui : le droit de saisir le bien grevé malgré la procédure collective du constituant », JCP Entreprise et Affaires du 6 mai 2021, 1235.

## **PARTICIPATION A DES JURYS DE THESE, HDR ET AUTRES**

### **Michel Farge**

- Présidence du jury de la soutenance de la thèse de Mme S. Elfeky , « La loi applicable au contrat de sous-traitance internationale, étude comparée France - Egypte », dir. M. Exposto. Jury composé de S. Bros, Th. Legueut, G. Blanc, M. Farge.

### **Stéphane Gerry-Vernières**

- Participation, en tant que suppléante, à la session de qualification à la fonction de Maître des conférences de la section 01 du CNU.

- Rapporteur au jury de soutenance de C. Sintez, « Le droit construit, Essai sur la refondation constructiviste du droit », Université d'Orléans, le 22 juin 2021. Jury : C. Thibierge, P. Deumier, F. Audren, E. Jeuland, S. Gerry-Vernières.

### **Sébastien Ferrari**

- Rapporteur adjoint au jury du prix de thèse en droit public du Conseil d'État, session 2021.

## PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

### Projet : Loca-lex COVID

#### Réglementation locale face à l'épidémie de COVID-19 : dynamique des actions normatives

##### *Financement ANR Flash*

Le projet Loca-lex Covid vise à effectuer un recensement systématique des réglementations locales (préfectures-régions-communes) prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19. Le croisement de ces données à la fois avec des données épidémiologiques et avec des données politiques et démographiques permettra une cartographie critique des mesures.

**Ce projet est financé dans le cadre d'une ANR flash sur un an. Il est co-dirigé par Lisa Carayon, Stéphanie Hennette-Vauchez, Angélique Palle et Serge Slama.**

Dans la continuité d'un travail d'analyse et de cartographie des mesures préfectorales mises en oeuvre dans les premiers temps de l'épidémie de COVID-19 en France, cette recherche propose une analyse pluri-disciplinaire (droit, géographie/cartographie, sciences politiques, sociologie) des mesures de restrictions de libertés à plusieurs échelles.

L'analyse consiste en un recensement systématique des arrêtés préfectoraux et en un recensement raisonné (par échantillonnage représentatif des communes et ciblage par la presse locale) des arrêtés municipaux. Une fois effectué, ce recensement fera l'objet d'une analyse croisée d'une part avec des données de natures démographiques et politiques (âge de la population, densité des habitations, composition socio-professionnelle, majorité politique locale etc.) et, d'autre part, avec des données épidémiologiques dynamiques (évolution du taux de contamination, d'hospitalisations, de décès etc.).

Une équipe grenobloise, co-animée par Julie Arroyo et Serge Slama, vise à recenser et analyser plus systématiquement les arrêtés municipaux et préfectoraux pris dans l'Isère en lien avec la lutte contre la Covid 19 ainsi que le contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble afin d'effectuer une cartographie plus précise en Isère. Ce recensement est complété par des entretiens avec des acteurs locaux de cette crise sanitaire. Ont participé à ce projet deux enseignants-chercheurs contractuels rattachés au CRJ : Antonin Gelblat et Caroline Faure.

### Création du groupe de travail

#### « Nouvelle technologie et justice »

Groupe créé au sein du GDR Internet, IA et Société (GDR 2091) dirigé par Mélanie Dulong de Rosnay et Francesca Musiani, Centre Internet et Société CNRS.

Coordination : **Amélie Favreau, maître de conférences HDR en droit privé à l'Université Grenoble Alpes, chercheuse au CRJ, et codirectrice de la Fédération de recherche INNOVACS et Yannick Gabuthy, professeur en économie à l'Université de Lorraine, chercheur au Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA UMR 7522).**

Ce groupe de travail s'intéresse à l'essor du numérique dans la sphère juridique, via l'analyse du développement des plateformes, des legaltechs, de la blockchain et de l'intelligence artificielle dans le judiciaire.

Plusieurs questions se posent quant à cette émergence des nouvelles technologies dans le monde de la justice. Dans quelle mesure cette émergence marque-t-elle la fin du monopole régalién de la justice ? Ce développement doit-il s'accompagner d'une régulation publique ? Ce développement est-il une source d'amélioration du niveau d'information des justiciables et ainsi faciliter leur accès à la justice ?

De manière plus générale, il convient ainsi de s'interroger sur la place que ces technologies pourraient/devraient prendre dans la justice du 21e siècle (dans le cadre de la coexistence inévitable d'une justice publique et d'une justice privée).

Ces questions étant fondamentalement à la frontière de plusieurs disciplines, cet axe mobilise des chercheurs en droit, économie, sciences politiques, philosophie et informatique.



## RETOUR SUR...

### Renouvellement de la convention de coopération entre les autorités de la concurrence de Paris et de la Nouvelle-Calédonie

Walid Chaiehcloudj s'est rendu le 30 juin dernier à l'Autorité de la concurrence à Paris pour renouveler la convention de coopération entre l'Autorité de la concurrence et l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

Avant cette signature, un échange avec la vice-présidente, Mme Fabienne Siredey-Garnier, et le rapporteur général, M Stanislas Martin, a eu lieu.



## RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

### Séminaire « La réforme du régionalisme financier en Espagne et en Italie. Perspectives pour une refondation », 25 mars 2021

Direction scientifique : Katia Blairon (MCF HDR en droit public, Université de Lorraine / IRENEE) et François Barque (MCF HDR en droit public, Université de Grenoble / CRJ).

L'Espagne et l'Italie ont connu ces dernières années une évolution politique, économique et financière comparable, renforcée par la crise sanitaire de 2020. Le statut des régions et communautés autonomes a subi des incursions ou des tentatives d'incursions de l'État central dans leurs autonomies, tant du point de vue politique qu'économique et fiscal. Les causes sont multiples et relativement communes aux deux pays. L'interventionnisme croissant de l'Etat en matière économique, budgétaire et fiscale, interroge le modèle initial de l'État régional forgé en Espagne et en Italie.



### Cycle « Les jeudis du patrimoine du majeur protégé » Juin-juillet 2021

Ces quatre webconférences ont été dédiées aux professionnels et associations tutélaires, les jeudis 3 et 17 juin, 1er et 8 juillet. Chacune était animée par un intervenant expert dans le domaine.

Elles ont été organisées par l'Agence des Personnes Protégées du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes et le CRJ, avec Ingrid Maria.

**LES JEUDIS DU PATRIMOINE DU MAJEUR PROTÉGÉ**

**PREMIER RENDEZ-VOUS :**  
JEUDI 3 JUIN DE 9H À 10H

« Les nouvelles règles de la gestion du patrimoine des majeurs protégés »  
avec Jean-Marie PLAZY,  
Professeur à l'Université de Bordeaux

UGA Université Grenoble Alpes  
AGENCE DES PERSONNES PROTÉGÉES  
SUD RHÔNE ALPES  
CRJA Université Grenoble Alpes

## Conférence « Street Art et droit » 22 juin 2021

Longtemps envisagé sous l'angle de la répression, le street art est désormais reconnu par le droit d'auteur et la liberté d'expression. Quels risques à la pratique du street art clandestin ? Quels droits pour l'artiste face aux destructions, ventes ou exploitations non autorisées ? La liberté de création peut-elle justifier toute violation du Droit ?

Avec Jérôme Catz (directeur du Street Art Fest, auteur, enseignant intervenant Street Art à l'UGA), Alex Lamarche (doctorant en droit d'auteur, CRJ - Université Grenoble-Alpes), Andra Matei (avocate, fondatrice de Avant-Garde Lawyers) et Combo (Street Artiste engagé).

Conférence organisée par le Street Art Fest Grenoble-Alpes et en collaboration avec l'Association des doctorants en droit de l'UGA et le CRJ.



## LES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUE A VENIR

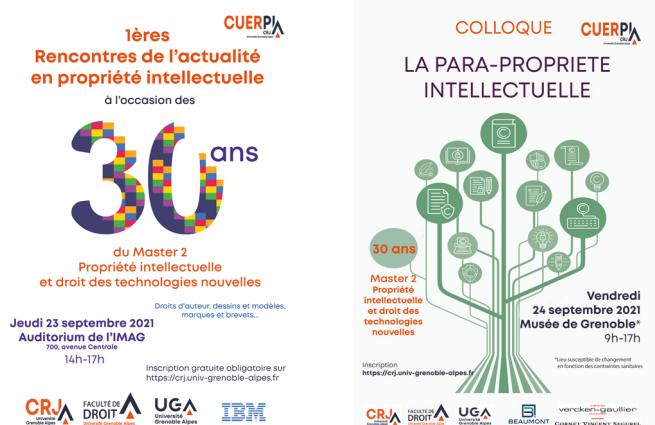
### Colloque « la para-propriété intellectuelle » 23-24 septembre 2021

Comité scientifique : Jean-Michel Bruguière et Pascale Trefigny.

Dès le jeudi 23 septembre, ouverture du colloque avec « Les premières Rencontres de l'actualité en propriété intellectuelle », dans le cadre des 30 ans du Master 2 propriété intellectuelle et droit des technologies nouvelles. Auditorium de l'Imag, 14h-17h.

Le vendredi 24 septembre sera consacré au Colloque sur « la para-propriété intellectuelle ». Il aura lieu de 9h à 17h au Musée de Grenoble (sous réserve de changement en fonction des contraintes sanitaires).

Les inscriptions sont ouvertes, rendez-vous sur le site Internet du CRJ.



### « Covid et concurrence » 30 septembre 2021

Comité scientifique : Sébastien Brameret.

La journée d'étude s'inscrit dans la prolongation de la publication, sous la direction de Sébastien Brameret, d'un numéro spécial de la Revue Lamy de la concurrence (éd. Wolters Kluwer) en mars 2021 (n° 103, 63 p.) intitulé « Covid-19 et concurrence ». Il s'agit, quelques mois après sa parution, de faire le point sur les évolutions des thématiques abordées puis de les mettre en perspective.

La journée sera organisée autour de tables-rondes thématiques, invitant les auteurs non pas à re-présenter leurs écrits (la revue sera rendue accessible aux participants à la journée), mais à discuter de leurs recherches entre eux et avec les participants.

Cette journée ouvrira un cycle de conférences autour de la Covid proposé par la SFR INNOVACS.



## « La médiation familiale dans l'élan de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle » 21 octobre 2021

Journée d'études organisée par les services de médiation familiale de l'Isère et le CRJ, avec Ingrid Maria et Anne-Sophie Brun-Wauthier.

Avec les interventions prévues de Marc Juston, magistrat honoraire, et Catherine Robin, médiatrice.



**La Médiation Familiale dans l'élan de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.**

**L'ensemble des services de Médiation Familiale de l'Isère et le CRJ\*** vous invitent, pour une journée d'étude, avec **Marc JUSTON et Catherine ROBIN** le 21 Octobre 2021 de 9h30 à 17h00

\*CRJ - Centre de Recherches Juridiques.

**PROGRAMME :**

- 9h30 - Conférence avec Marc JUSTON, Magistrat honoraire, et Catherine ROBIN, médiatrice.
- 12h - Pause déjeuner
- 13h30 - 17h00 - Tables rondes pour un temps d'échange

**ADRESSES - 2 SITES :**  
TRAIT D'UNION, 57 bis avenue Général Laidet  
38200 VIENNE  
CAMPUS UNIVERSITAIRE  
38400 SAINT MARTIN D'HERES

**RESERVEZ CETTE DATE**



## « Le droit des libertés en question(s) » Colloque des 10 ans de la RDLF 2 et 3 décembre 2021, Montpellier

Avec Romain Tinière.

Ce colloque réunira des représentant(e)s de toutes les disciplines du droit (droit international et droit interne ; droit privé et droit public) qui réfléchiront et échangeront sur des thèmes de droit des libertés.

Ses actes seront également publiés dans la RDLF (revue en libre accès sur internet) à l'instar des deux premiers colloques. Il associera de manière originale quatre laboratoires de recherche issus de 3 universités, à savoir le CRJ (Université Grenoble Alpes), l'IDEDH et le CERCOP (Université de Montpellier), et l'ISJPS (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Les deux premiers colloques de la RDLF ayant été organisés à Grenoble (2016) et à Paris (2019), il a été décidé d'organiser celui-ci à Montpellier. Ce type d'organisation tournante entre universités françaises vise à renforcer la visibilité de la recherche en droit des libertés fondamentales et celle de la RDLF au sein de la doctrine juridique française.



## Le mot des représentants

Malgré des activités toujours affectées par le contexte, l'année a été riche d'échanges et d'évènements tournés vers les doctorants au sein du CRJ.

En particulier, le cycle de conférences doctorales a été l'occasion pour certains doctorants de présenter leurs recherches lors d'un séminaire qui sera reconduit l'an prochain. D'autres réunions du cycle ont été à l'origine de temps d'échange précieux et particulièrement appréciés par les doctorants durant cette période. Le CRJ a aussi alloué des fonds à l'ADDUGA qui ont permis par exemple l'organisation de la conférence Street art et droit du 22 juin 2021 avec le Street Art Fest Grenoble-Alpes.

Au cours de l'année écoulée, le CRJ a par ailleurs participé au financement d'un séjour d'étude au Canada d'une doctorante, il est également devenu partenaire du prix de thèse Joinet. D'autres discussions ont été menées par exemple en ce qui concerne le fait d'assurer l'attractivité du parcours de thèse.

Les représentants des doctorants soulignent la volonté du Conseil de laboratoire et de l'équipe de direction d'impliquer et défendre les intérêts des doctorants. Nous les remercions de leur bienveillance et de leur écoute.

Alex LAMARCHE et Cassandra PAULET.

## La parole aux doctorants

### Focus - Implication de Farah JERRARI, Méлина OGUEY et Jessie SARAGAGLIA, doctorantes au sein du CRJ, dans le diplôme universitaire droit de l'environnement

Le diplôme universitaire (DU) droit de l'environnement, mis en place par la faculté de droit sous la direction de Sabine LAVOREL et en partenariat avec FlexiTLV, est une formation modulaire et adaptable développant les fondamentaux du droit de l'environnement. Il vise à permettre aux étudiant.es juristes comme non-juristes d'adjoindre à leur cursus principal des compétences spécifiques en droit de l'environnement. Ne se limitant pas à un public étudiant, il s'adresse également aux professionnels souhaitant approfondir leurs connaissances dans ce domaine et acquérir une expertise juridique pointue.

Trois doctorantes du CRJ contribuent à la formation et assurent chacune un module au sein du diplôme : Farah JERRARI, chargée du module « Enjeux juridiques de la transition énergétique », Méлина OGUEY, chargée du module « Protection de l'animal sauvage et approprié » et Jessie SARAGAGLIA, chargée du module « Entreprises et environnement : incitations et contraintes ».

→ *Témoignage de Farah JERRARI, chargée du module « Enjeux juridiques de la transition énergétique »*

« Le module que j'anime, « Enjeux juridiques de la transition énergétique » porte sur l'encadrement de la notion de transition énergétique en droit, un enjeu fondamental dans le contexte d'urgence climatique actuel. Si celle-ci recouvre de nombreux domaines, le module se concentre notamment sur la question du remplacement des énergies fossiles dans le mix énergétique et aborde les enjeux liés à l'utilisation des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire.

La participation au DU droit de l'environnement est une expérience enrichissante qui m'a permis d'explorer autrement le métier d'enseignante, métier que j'ai déjà pu découvrir en tant que chargée de TD. La conception d'un cours, de manière autonome, est un exercice à la fois exigeant et formateur qui m'a permis de développer davantage mes compétences pédagogiques, mais aussi de m'initier à de nouvelles méthodes d'enseignement. Ce module est pour moi une opportunité de transmettre les connaissances que j'ai pu acquérir dans le cadre de mes travaux de recherche, en me confrontant à un public beaucoup plus varié. Je remercie donc Madame Lavorel pour cette opportunité ».

→ *Témoignage de Méлина OGUEY, chargée du module « Protection de l'animal sauvage et approprié »*

« Se voir confier un module au sein du DU de droit de l'environnement est une chance extraordinaire. Cela me permet d'approfondir mes connaissances en droit animalier, en particulier la question de la protection animale. Il s'agit là d'un exercice véritablement passionnant en ce qu'il va me permettre d'échanger avec les étudiants autour d'un sujet qui me passionne mais également d'un exercice exigeant et fastidieux. Celui-ci requiert de maîtriser un grand nombre de connaissances qui sont parfois hors du champ de mon sujet de thèse. Mon enseignement vise, en effet, à dresser un panorama global des règles existantes en droit français visant à protéger l'animal qu'il soit sauvage ou approprié par l'homme. L'étude de ses règles permet de mettre en lumière la catégorisation de l'animal en droit français principalement fondé sur le rapport qu'entretient l'homme à l'animal ».

→ *Témoignage de Jessie SARAGAGLIA, chargée du module « Entreprises et environnement : incitations et contraintes »*

« Le module dont j'ai la charge s'intitule « Entreprises et environnement : incitations et contraintes ». Il s'agit d'analyser les dispositifs juridiques visant à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par les entreprises (devoir de vigilance sur les activités des sous-traitants, fournisseurs et filiales, régime des installations classées pour la protection de l'environnement, obligation d'information environnementale, etc.). L'éventail des mécanismes normatifs utilisés est large : si certains dispositifs sont assortis de sanctions coercitives, d'autres disposent d'un caractère incitatif et s'appuient davantage sur la sanction dite « réputationnelle » inhérente au fonctionnement du marché. L'étude de l'effectivité des dispositifs est alors au cœur de ce module.

D'un point de vue personnel, le travail de préparation du module est enrichissant puisqu'il me permet de réfléchir à de nouvelles modalités pédagogiques (Power-Point commenté, utilisation des fonctionnalités Moodle, préparation d'études de cas). Bien sûr, cela reste un exercice difficile en comparaison avec les travaux dirigés, puisqu'il s'agit de construire intégralement un cours. Par ailleurs, le contenu du module entre en résonance avec mon travail de thèse et me permet donc de poursuivre mes recherches de manière renouvelée ».